

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Bibliothèque municipale – Acquisition des licences nécessaires au fonctionnement du logiciel de gestion Aloès sur les nouveaux postes informatiques – Marché négocié sans mise en concurrence à passer entre la Ville et la société Opsys**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2001, la Ville a procédé au renouvellement du système informatique de la Bibliothèque municipale. Le marché d'acquisition des matériels centraux et des logiciels, conclu dans le cadre d'un appel d'offres sur performance avec la société Opsys pour une durée de cinq ans, est arrivé à expiration le 16 janvier 2006.

Afin de pouvoir équiper les nouveaux postes, notamment ceux de la médiathèque Champollion, il est proposé de passer un nouveau marché pour acquérir les licences nécessaires au fonctionnement du logiciel Aloès développé par la société Opsys. Dans la mesure où ce logiciel n'est diffusé par aucune autre société, un marché négocié sans mise en concurrence pourrait être passé avec celle-ci. Il s'agirait d'un marché à bons de commande d'un montant minimum de 14 000 € TTC et maximum de 54 000 € TTC pour une durée de quatre ans.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – m'autoriser à conclure, en application de l'article 35 II 8° du code des marchés publics, un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Opsys pour l'acquisition des licences nécessaires au fonctionnement du logiciel de gestion Aloès sur les nouveaux postes informatiques installés à la Bibliothèque municipale dans les conditions proposées ;

2 – m'autoriser à signer ce marché ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;

3 – dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville ;

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT